

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI, 16 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi, 16 décembre 2016, à 9 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présents : M^e Maude-Andrée Pelletier, greffière
M. Alain Halley, directeur général et greffier adjoint

La greffière a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 13 décembre 2016, vers 10 h 30, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2016 à 9h, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

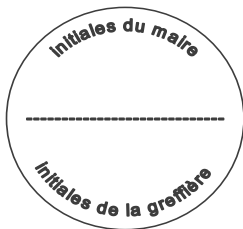
Moment de réflexion

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1 ° Approbation de l'ordre du jour; (2016-530)
- 2 ° Adoption du règlement numéro 628 relatif aux impositions pour l'année 2017
- 3 ° Adoption du règlement numéro 629 sur la tarification des services (2017)
- 4 ° Avenants (5) au contrat de Construction Richard Champagne inc. – réfection de trois bâtiments municipaux – 4 464,36 \$, 6 650,54 \$, 380,16 \$, 1 917,66 \$ et 389,30 \$ plus taxes
- 5 ° MRC de Maskinongé – Paiement des quotes-parts 2017 de 461 810 \$
- 6 ° Plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales
- 7 ° Amendements budgétaires
- 8 ° Octroi de contrat à GéniCité inc. – relevés, plans et devis - quatre ponceaux avenue Royale
- 9 ° Approbation des comptes soumis au montant de 556 342,65 \$
- 10 ° Remboursement du fonds de roulement – 108 765,26 \$
- 11 ° Surveillants de patinoire - période des Fêtes

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____



En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 14^e jour du mois de décembre 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 14 décembre 2016
André Lamy	en mains propres le 14 décembre 2016
Jean-Pierre Gélinas	en mains propres le 14 décembre 2016
Charles Fréchette	en mains propres le 14 décembre 2016
Françoise Hogue Plante	en mains propres le 14 décembre 2016
Gilles A. Lessard	en mains propres le 14 décembre 2016
Murielle Bergeron Milette	en mains propres le 14 décembre 2016

2016-530

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du vendredi 16 décembre 2016 à 9 h tel que présenté.

2016-531

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628 RELATIF AUX IMPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2017

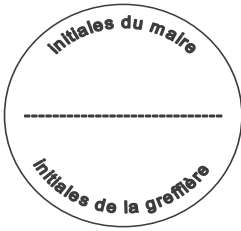
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2016, par la résolution numéro 2016-502;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 628 intitulé : « Règlement relatif aux impositions pour l'année 2017 ».



2016-532

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 629 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES (2017)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 décembre 2016, par la résolution numéro 2016-503;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement numéro 629 intitulé : « Règlement sur la tarification des services (2017) ».

2016-533

AVENANTS (5) AU CONTRAT DE CONSTRUCTION RICHARD CHAMPAGNE INC. – RÉFECTION DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX – 4 464,36 \$, 6 650,54 \$, 380,16 \$, 1 917,66 \$ ET 389,30 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT les avenants numéros 4, 5, 6, 7 et 8 relatifs au contrat de Construction Richard Champagne inc. pour les travaux de réfection de trois bâtiments municipaux;

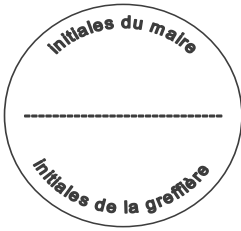
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat octroyé à Construction Richard Champagne inc. par la résolution 2016-242 par l'avenant #4 au montant de 4 464,36 \$ plus taxes pour l'installation de panneaux tympan et la réinstallation des appareils d'air climatisé, par l'avenant #5 au montant de 6 650,54 \$ pour la reconstruction d'une section de toiture au 81, avenue Sainte-Élisabeth, par l'avenant #6 au montant de 380,16 \$ pour le déplacement d'un sectionneur dans le local du Centre des femmes l'Héritage, par l'avenant #7 au montant de 1 917,66 \$ pour le débranchement et rebranchement mécanique et électrique du local du Centre des femmes l'Héritage, par l'avenant #8 au montant de 389,30 \$ pour l'ajout de laine isolante, le prolongement d'une boîte de contreplaqué et son recouvrement en aluminium, non prévus au contrat initial;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AMENDER le contrat octroyé à Construction Richard Champagne inc. par l'avenant #4 pour un montant additionnel de 4 464,36 \$ plus taxes, par l'avenant #5 pour un montant additionnel de 6 650,54 \$ plus taxes, par l'avenant #6 pour un montant additionnel de 380,16 \$ plus taxes, par l'avenant #7 pour un montant additionnel de 1 917,66 \$ plus taxes et par l'avenant #8 pour un montant additionnel de 389,30 \$ plus taxes, soit un total de 13 802,02 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées selon le règlement d'emprunt numéro 601.



2016-534

MRC DE MASKINONGÉ – PAIEMENT DES QUATES-PARTS 2017
DE 461 810 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville doit verser la quote-part 2017 à la MRC de Maskinongé au montant de 461 810 \$ payable en deux (2) versements égaux de 230 905 \$ le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} juillet 2017;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Louiseville verse la quote-part 2017 à la MRC de Maskinongé au montant de 461 810 \$ payable en deux (2) versements égaux de 230 905 \$ le 1^{er} mars 2017 et le 1^{er} juillet 2017.

2016-535

PLAN D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET L'ÉLIMINATION DES
RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE
D'EAUX USÉES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la clause 2 de l'Annexe A, la Ville de Louiseville doit déposer un programme d'élimination des raccordements inversés lors du dépôt de la déclaration finale faite au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en vertu du programme PIQM, volet 1.5;

CONSIDÉRANT que le programme doit être inspiré du Guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales;

CONSIDÉRANT que le plan d'action doit recevoir l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le plan d'action a été déposé aux membres du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Louiseville acceptent le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales préparé par le Service des travaux publics;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à déposer le plan d'action au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'à effectuer les procédures nécessaires et à signer pour et au nom de la Ville de Louiseville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2016-536

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport sur les amendements budgétaires effectifs au 16 décembre 2016;



POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le rapport des amendements budgétaires effectifs au 16 décembre 2016, déposé par la trésorière, dont copie est **annexée** au présent procès-verbal, soit approuvé tel que présenté.

2016-537

OCTROI DE CONTRAT À GÉNICITÉ INC. – RELEVÉS, PLANS ET DEVIS – QUATRE PONCEAUX AVENUE ROYALE

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme GéniCité inc. pour la réalisation de relevés, plans et devis dans le cadre de travaux de ponceaux;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'un mandat de services professionnels soit donné à GéniCité inc. pour la réalisation de relevés, plans et devis dans le cadre de travaux de ponceaux, le tout, selon le détail de l'offre de services professionnels datée du 8 décembre 2016.

2016-538

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 556 342,65 \$

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 556 342,65 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 556 342,65 \$ et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

2016-539

REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT – 108 765,26 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de rembourser de façon anticipée la somme de 108 765,26 \$ engagée au fonds de roulement à même les revenus de l'exercice financier 2016;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le remboursement, à même les revenus de l'exercice financier 2016, de la somme de 108 765,26 \$ engagée au fonds de roulement.



2016-540

SURVEILLANTS DE PATINOIRE – PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT que par les résolutions 2016-399 et 2016-447 la Ville embauchait Marie-Pier Bellemare, Jérémie Dupont et Daven Bellemare au poste étudiant de surveillant de patinoire;

CONSIDÉRANT que pendant la période des Fêtes, des séances supplémentaires de patinage libre seront disponibles et qu'il est opportun de retenir les services d'un surveillant de patinoire lors de ces périodes supplémentaires;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

DE PROCÉDER à l'embauche de Marie-Pier Bellemare, Jérémie Dupont et Daven Bellemare lors des séances de patinage libre pendant la période des Fêtes qui se tiendront aux dates et heures suivantes et selon la rémunération établie comme suit :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Mardi le 27 décembre de 13 h à 15 h | 40 \$ pour cette séance |
| - Mercredi le 28 décembre de 10 h à 11 h 30 | 30 \$ pour cette séance |
| - Jeudi le 29 décembre de 13 h à 15 h | 40 \$ pour cette séance |
| - Vendredi le 30 décembre de 10 h à 11 h 30 | 30 \$ pour cette séance |

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 9 h 45.

YVON DESHAIES
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER
GREFFIÈRE